

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 13 mai 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pouzilhac, régulièrement convoqué s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry ASTIER, Maire.

**Présents** : Thierry ASTIER, Mylène BASTERGUE, Nathalie CAMPINS, Emilie CAVAGNA, Christophe GLAIZAL, Rémy GUASCH-MARI, Christophe PAILHON.

**Absents mais a donné procuration** : Anne BERTINO à Mylène BASTERGUE.

**Absent excusé** : Christelle COELHO.

#### **Secrétaire de séance :**

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Nathalie CAMPINS, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 8 avril 2025 :**

Aucune question ou observation.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATIONS**

#### **DEB 24-2025 : Opération n° 24-394 POSTE POUZILHAC Tranche 1 :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : **POUZILHAC**

Projet : **POSTE POUZILHAC CONT EI Tranche 1**

N° opération : **24-394**

Évaluation approximative des travaux :

- Electricité 24-394-REN : 168 000,00 € TTC, soit 1 512,00 € TTC d' études
- Eclairage public 24-394-EPC : 24 000,00 € TTC, soit 312,00 € TTC d' études

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et de son évaluation approximative,

- **APPROUVE** le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
- **S'ENGAGE**, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :
  - Electricité 24-394-REN : 1 512,00 € TTC
  - Eclairage public 24-394-EPC : 312,00 € TTC,
- **AUTORISE** le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

**DEB 25-2025 : Opération n° 25-127 POSTE POUZILHAC Tranche 2 :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : **POUZILHAC**

Projet : **POSTE POUZILHAC CONT EI Tranche 2**

N° opération : **25-127**

Évaluation approximative des travaux :

- Electricité 25-127-REN : 60 000,00 € TTC, soit 660,00 € TTC d'études
- Eclairage public 25-127-EPC : 24 000,00 € TTC, soit 312,00 € TTC d'études
- Génie civil Télécom 25-127-TEL : 18 000,00 € TTC, soit 234,00 € TTC d'études

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et de son évaluation approximative,
- **APPROUVE** le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
- **S'ENGAGE**, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :
  - Electricité 25-127-REN : 660,00 € TTC
  - Eclairage public 25-127-EPC : 312,00 € TTC
  - Génie civil Télécom 25-127-TEL : 234,00 € TTC,
- **AUTORISE** le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

**DEB 26-2025 : Adhésion à l'association pour la création d'un PNR des Garrigues gardoises :**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du 14/03/2023 portant sur l'adhésion à l'association de préfiguration d'un Parc naturel régional (PNR) autour du Pays d'Uzès et du Pont du Gard, à l'approbation des Statuts ainsi qu'à la désignation des représentants à l'Assemblée générale (n°26-2023),

Vu les propositions de nouveaux statuts dont les modifications majeures sont les suivantes :

- . Le nom de l'association : association pour la création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues gardoises ;
- . Un objectif supplémentaire à l'association visant à faire adhérer le Conseil régional et le conseil départemental ;
- . Les membres de l'association sont les communes du périmètre concerné et les chambres consulaires ;
- . Une cotisation unique de 100 €/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les statuts de l'Association de création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues gardoises, joints en annexes.
- **DECIDE** d'adhérer à l'Association de création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues gardoises.
- **DESIGNE** pour siéger à l'Assemblée générale de ladite association : Monsieur Thierry ASTIER.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

#### **DEB 27-2025 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Promotion des Arts et de la Culture à Pouzilhac :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande d'octroi d'une subvention supplémentaire formulée par l'association Promotion des Arts et de la Culture à Pouzilhac afin d'organiser la Fête de la Musique 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 750,00 euros à l'association Promotion des Arts et de la Culture à Pouzilhac afin de permettre à l'association d'organiser cette manifestation,
- **DECIDE** de verser directement cette somme à l'association Promotion des Arts et de la Culture à Pouzilhac.

#### **DEB 28-2025 : Convention de prise en charge financière des inscriptions au Bus de la Mer 2025 :**

Dans le cadre de l'opération « Bus de la Mer 2025 », organisée du 11 juin 2025 au 10 septembre 2025 inclus sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Considérant la volonté de certaines communes de prendre en charge financièrement les inscriptions à l'opération « Bus de la mer 2025 » de leurs administrés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de conclure une convention précisant les modalités d'exécution, les modalités financières ainsi que les obligations des différentes parties afin de permettre la prise en charge financière par la commune des inscriptions de nos administrés à l'opération « Bus de la Mer 2025 », sachant que le montant d'un aller/retour est de 1€ par personne et par siège occupé.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu le projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** à prendre en charge financièrement le montant total correspondant aux inscriptions 2025 que la commune de Pouzilhac réglera à la Communauté de Communes du Pont du Gard, après émission d'un titre par celle-ci,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.

## **PARTIE SANS DÉLIBÉRATIONS**

### **Informations diverses :**

- **Lettre de démission de Monsieur David AUDIBERT :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu la lettre de démission de Monsieur David AUDIBERT que nous avons transmise à la Préfecture.

- **Projet élargissement Chemin des Aires :**

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur MATARIN a fait sa proposition de vente d'une partie de son terrain pour permettre à la commune de pouvoir élargir le chemin des Aires à 100€/m<sup>2</sup> et un devis pour poser un grillage à 5000€, à cela il faut rajouter les frais de notaire. Le conseil rejette cette offre, et propose à 90€/m<sup>2</sup> et faire un contre-devis pour le grillage.

- **Deuxième courrier entreprise SNC JEANNE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise SNC JEANNE a envoyé un deuxième courrier demandant une réunion pour régulariser leur situation. Il faudrait que l'entreprise redépose un projet de stationnement pour lequel l'Unité territoriale avait porté une attention sur l'absence de places de parkings sur leurs deux demandes d'urbanisme. La mairie fera une réponse écrite avec la proposition d'achat de la grange pour créer des places de stationnement.

- **Camion pizza :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une nouvelle entreprise nous a demandé si elle pouvait occuper le domaine public un soir dans la semaine pour pouvoir vendre ses pizzas. La mairie proposera au camion de pizza déjà en place de venir un jour dans la semaine et au nouveau un jour également.

- **Les FRANCAS :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les FRANCAS nous mettent à disposition une personne pour assurer la cantine en remplacement de Madame Florence BOUAHAFARA. Monsieur le Maire propose au conseil que Madame Frédérique CHAREYRON fasse le ménage le soir et pour les emplois saisonniers prendre quatre jeunes pour faire l'entretien des espaces verts et autres travaux.

- **Travaux nouvelle station épuration :**

Monsieur le Maire informe le conseil que le lundi 5 mai a eu lieu la rencontre avec la DDTM, le Conseil départemental du Gard et le bureau d'études. Des analyses on était faites par l'entreprise TPR et par le Département, d'autres vont avoir lieu aux mois de juin, juillet, août et septembre. La DDTM a demandé de ne pas réceptionner la station d'épuration avant le mois de septembre. L'entreprise TPR interviendra lundi 19 mai pour ouvrir les bassins et installer un drain de ceux-ci.

- **Travaux tranche 3 RD6086 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le chantier se déroule correctement. L'entreprise est impactée par les jours de non-travaux imposés par le Département. Il informe le conseil qu'il faut acheter une parcelle au sud du chemin de la Rouveirole afin d'élargir et sécuriser la voie.

- **Projet extension cimetière :**

Madame Mylène BASTERGUE informe le conseil que le bureau d'études INECO a fait une nouvelle proposition de plan d'extension du cimetière. Suite aux échanges, des modifications seront apportées.

- **Reprises voiries :**

Monsieur Christophe PAILHON informe le conseil municipal que la reprise des nids de poule est terminée et que les tables de pique-nique ont été installées.

- **Aire des pins des Vacquières :**

Monsieur Christophe PAILHON informe le conseil municipal que les tables de pique-nique ont été installées.

- **Achat épareuse :**

Monsieur Christophe PAILHON informe le conseil que pour l'épareuse, soit on achète une épareuse neuve NOREMAT avec 8 mois d'attente et n'aurons par conséquent pas d'épareuse pour cet été. Autre possibilité NOREMAT propose des épareuses d'occasion, ou demander si l'entreprise en loue ou acheter une épareuse d'une autre marque. Une entreprise de broyage a déjà été contactée pour une possible intervention fin juin.

- **Jeu de l'école :**

Monsieur Rémy GUASCH-MARI informe le conseil municipal que nous avons reçu un devis moins cher que le premier devis car le revêtement est en copeaux de bois. Les travaux devraient se réaliser courant juillet.

- **Vidéoprotection :**

Monsieur Rémy GUASCH-MARI informe le conseil que l'entreprise INEO est venu pour faire un devis sur la mise en place de la vidéoprotection. Le diagnostic de vidéoprotection doit être refait car on rajouterait une caméra au niveau de l'ancienne station d'épuration avec lecture de plaque d'immatriculation. On aurait par conséquent 4 caméras lecture de plaque d'immatriculation aux entrées principales du village. Une réunion de présentation à la population sera organisée fin juin début juillet.

- **Festivité :**

Madame Nathalie CAMPINS a présenté au conseil municipal des devis pour l'achat de comptoirs pour les festivités. Un choix a été fait en séance.

La séance est levée à 22h07.

Fait à Pouzilhac, le 13 mai 2025

Le Maire  
Thierry ASTIER

Le secrétaire de séance  
Nathalie CAMPINS

